

Résumé des nouvelles procédures édictées lors du CIM de ce 26/01/2022.

Chers parents,

Merci de prendre lecture de l'information suivante.

-Le tracing des contacts à haut risque est abandonné dans l'enseignement fondamental et tous les élèves sont considérés comme bas risque.

-Les enfants qui sont contacts **à haut risque avec une personne membre de leur foyer peuvent fréquenter l'école**, qui est considérée comme une activité présentant un intérêt supérieur à tout autre et s'inscrivant dans la bulle de contacts indispensable de l'enfant.

-La suspension de l'emergency brake (fermeture de la classe pour 5 jours à partir de 4 cas) entre en vigueur le vendredi 28/01/2022. Les classes ne seront donc plus fermées.

-Les autres normes s'appliqueront à partir de ce 03/02/2022. Ce qui signifie donc qu'une quarantaine entamée avant les décisions du CIM de ce 26/01/2022 ira jusqu'à son terme.

-Le port du masque reste obligatoire. Des moments de pause sont prescrits à toutes et tous.

-Les enfants **présentant des symptômes resteront à la maison**.

Pour le bon fonctionnement de l'école, je vous remercie de présenter le justificatif d'absence ad hoc dans les plus brefs délais.

Je tiens à vous remercier, chers parents, une fois encore, pour votre collaboration dans cette crise qui ... s'éternise...

En espérant avoir simplifié au maximum les informations reçues ce jour par le Ministère,

Pierre Toppet.
Directeur.